



Procès-verbal du conseil d'établissement de l'école Élan
Mercredi 16 octobre 2024
Heure : 18 h 30 sur *Teams*

Personnes présentes : Carole-Anne Gascon, Camille Therrien, Marie-Josée Latour, Amélie Girard, Mélanie Bérubé, Danilo Dantas, Lise Geffray, Annie Lapointe, Coline Saillard, Alexis Drouin

Personnes absentes : Agnès Demptos

Membres du public : Claudiane Ruelland

Formant quorum sous la présidence de Carole-Anne Gascon puis Danilo Dantas (après élection du vice-président, à partir du point 5 de l'ordre du jour)

1. **Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour**

Adoption proposée par Lise, appuyée par Danilo Dantas

2. **Déterminer les rôles et responsabilités pour la rencontre**

a. Secrétaire : Lise Geffray

b. Gardien de temps : Marie-Josée Latour

3. **Question du public**

Récréation : Comment l'organisation des terrains de soccer a-t-elle été pensée ?

La gestion des terrains de soccer dans la cour d'école est un sujet complexe qui nécessite une médiation pour que tous les enfants puissent en profiter. Il est souvent nécessaire d'intervenir pour rappeler aux élèves qu'ils ne participent pas à des matchs professionnels, comme à la FIFA. Actuellement, les enseignant(e)s surveillent la cour seulement une fois par semaine, puisque cette tâche est désormais celle des éducatrices du service de garde (SDG). Une enseignante note que la situation s'est améliorée, tandis que la directrice du service de garde précise qu'il y a trois éducatrices pour observer la cour. Ce sont surtout les élèves de 3e à 6e année qui jouent au soccer, tandis que les plus jeunes, notamment ceux de la 1re et 2e année, participent moins. Il est également noté que certaines filles souhaiteraient jouer, mais la situation actuelle les en empêche.

Une mère propose de mettre en place des horaires pour réguler l'utilisation des terrains. La directrice du SDG soutient cette idée, expliquant qu'elle fait déjà partie de leurs plans pour l'année à venir. Cependant, une enseignante émet des réserves, soulignant que cela pourrait réduire la liberté des enfants de choisir leurs activités au jour le jour. La mère répond que, dans l'état actuel des choses, la liberté des plus grands empiète sur celle des plus jeunes, et que des contraintes, comme la rotation des activités, pourraient encourager la créativité en poussant les enfants à diversifier leurs jeux.

D'autres suggestions émergent pour favoriser l'inclusion et la mixité, telles que la discussion de ces sujets en conseil de classe, l'implication des élèves plus âgés comme arbitres pour les plus jeunes, et l'organisation d'activités alternatives dans la cour de récréation. Il est également mentionné qu'une ancienne règle stipulait qu'un enfant ne pouvait pas marquer un second but tant que tous ses coéquipiers n'avaient pas marqué, favorisant ainsi la participation collective.

La directrice de l'école souligne que l'un des principaux défis reste le manque d'adultes disponibles pour superviser la cour, rendant difficile la gestion optimale de ces activités. La direction et Annie en feront part au comité des usagers du service de garde et des façons de faire différentes seront peut-être expérimentées.



4. **Revue et adoption du procès-verbal de la rencontre du CÉ du 2024-10-06**

Adoption proposée par Mélanie, appuyée par Lise

5. **Élection de la présidence et de la vice-présidence du CÉ 2024-2025**

Lise appuie la proposition pour la présidence pour Agnès

Danilo Dantas se propose pour la vice-présidence, Coline appuie

6. **Élection du représentant au comité de parent 2024-2025 et son substitut**

Coline Saillard (représentante) et Carole-Anne Gascon (substitut)

Lorsque le.la membre délégué.e ne peut assister à l'AGA ou à une séance du CP, iel a la responsabilité de demander à son.sa substitut d'assister à sa place.

Le.la substitut est alors autorisé.e à voter à la place du membre délégué.e qu'iel remplace. Iel ne peut toutefois pas remplacer le représentant dans les autres fonctions qu'iel occupe au CP. Si le.la membre délégué.e et le.la substitut sont présent.e.s lors d'une même séance, seul.e le.la membre délégué.e a le droit de voter.

Danilo propose et Alexis approuve

7. **Adoption de la régie interne du CÉ 2024-2025**

Il est demandé si un membre de la communauté siégera au CÉ, quel en serait l'intérêt et s'il y en a déjà eu dans le passé.

La directrice explique qu'elle a déjà participé à des conseils d'établissement (CÉ) où un membre de la communauté, provenant d'un organisme communautaire du quartier, par exemple, siégeait. Cette personne doit cependant être élue lors de l'assemblée générale de septembre.

Un nouveau modèle de régie interne sera introduit. Danilo propose de reporter ce point à la prochaine rencontre, estimant que, même s'il ne s'agit que de petits détails, il y a encore trop de choses à modifier. Sa proposition est adoptée, appuyée par Coline Saillard.

8. **Dates des rencontres du conseil d'établissement 2024-2025**

- Mardi 3 décembre : en présentiel
- Lundi 17 février : en ligne
- Lundi 31 mars : en ligne
- 5 mai : en présence
- Mardi 10 juin : en ligne (sera annulée si le CÉ n'en ressent pas le besoin)

9. **Dénonciation d'intérêts**

Carole-Anne enverra le document par courriel, et les parents devront le remplir, le signer et le remettre à la direction.

10. **Formation obligatoire pour les membres du CÉ**

L'article 53 al. 2 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que les membres du conseil d'établissement doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la [formation obligatoire](#) développée à leur intention par le ministre. L'objectif est de s'assurer que tous les nouveaux membres aient les outils nécessaires pour avoir une participation pleine et entière dans votre conseil d'établissement.

Le moyen choisi par le comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire de Montréal afin de s'assurer du respect de cette obligation est que la présidence de chacun des conseils d'établissement remplisse, deux fois par année, un formulaire attestant des nouveaux membres qui ont suivi cette formation.»

11. **Budget de fonctionnement du CÉ 2024-2025**

Deux budgets de 400 \$: l'un pour des frais de civilités et l'autre pour du perfectionnement pour les parents.

12. **Approbation des sorties : mode de fonctionnement**

Carole-Anne propose que pour cette année aussi, le CÉ approuve systématiquement les sorties proposées par les enseignants et approuvées par la directrice (procédure mise en œuvre les années précédentes). Les informations sur les sorties sont disponibles dans le sharepoint du CÉ. Cette proposition est appuyée par Alexis.

13. **Mot de la direction**

La directrice souligne que l'équipe-école est formidable, notamment parce qu'elle constate l'engagement des membres du personnel. Cependant, il y a beaucoup de nouveau personnel, dont la direction, la technicienne au SDG et la psychoéducatrice. De plus, certains postes restent vacants : un orthophoniste (1 jour/sem.), un TES (2 jours/sem.), ainsi que trois éducateurs. En ce qui concerne l'orthopédagogie, il y a trois personnes pour un équivalent de 1,6 poste. Heureusement, l'équipe enseignante bénéficie d'une belle stabilité.

14. **Mot du SDG**

Enjeu de pénurie de personnel : Trois postes sont vacants, auxquels s'ajoutent les absences. Cela signifie que 60 enfants se retrouvent sans éducateur stable, et parfois jusqu'à 80 en cas d'absences supplémentaires. La directrice du SDG lance un appel à candidatures si quelqu'un connaît des personnes intéressées.

Comité des usagers : Il faut entre 3 et 5 parents, et 14 parents ont manifesté leur intérêt. Cinq parents feront partie du comité, tandis que les autres seront des membres « satellites ».

Journée pédagogique à venir : La technicienne propose d'inviter des intervenants sur place plutôt que d'organiser des sorties.

Concernant les collations, la technicienne se demande si elle peut commander d'autres types d'aliments que des fruits, car il semble que ce soit une demande des parents. Pas de souci. Autant que faire se peut, il est souhaité qu'il y ait le moins d'emballage possible et de choisir des éléments non transformés.

15. **Mot des enseignants**

Remerciements à Annie et Amélie : les enseignants sont ravis d'avoir une direction et une technicienne impliquées, tant au niveau de l'école que du service de garde.

Une enseignante annonce qu'une œuvre de l'artiste Beatriz Carvalho sera exposée dans la bibliothèque pendant un mois. De nombreuses activités seront organisées autour de cet événement. Beatriz Carvalho, originaire du Brésil, vit au Québec depuis environ dix ans. Ce « cabinet de curiosités » a été réalisé en collaboration avec le Centre Turbine et l'artiste-pédagogue Sandrine Côté.



École Élan
3450, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 3X6
Téléphone : 514 596-7299

16. **Désignation du prochain secrétaire**

Coline Saillard

17. **Levée du conseil**

Proposé par Danilo; appuyée par Carole-Anne